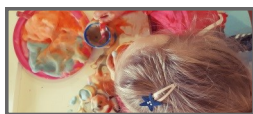


L'Echo des Relais

Edito

Dans ce numéro :

- Edito **1**
- Dossier : Fiche Régularisation de salaire **2**
- L'impact des mots **4**
- Interview
Le RAM en images **5**
- A vos agendas
Quelques infos **6**
- Planning du RAM du
Chant des Mauves **7**
- Planning du RAM des
Champs d'Eau Ré **8**



SITE WEB

Rejoignez-nous sur le site :

<https://www.ccterresduvaldeloire.fr/>

La première partie de l'année s'est révélée riche en événements : les job dating, même s'ils ne se sont pas tous conclus par un contrat signé, ont permis de belles rencontres et restent très appréciés des parents et des assistantes maternelles.

"L'été en musique" a également rassemblé, le 21 juin dernier, presque 100 enfants et plus de 30 adultes : un partage bienveillant entre générations. Merci aux enseignantes et aux élèves de CMI-CM2 de l'école de Charsonville pour leur accueil et merci aux bénévoles de l'école de musique d'Epieds-en-Beauce venus partager leur passion.

Je souhaite que les vacances bien méritées de chacune se passent sous les meilleurs auspices afin que la rentrée soit abordée avec sérénité.

Cette dernière sera illustrée par quelques ajustements : temporaires pour Svetlana qui se rendra le vendredi matin faire des animations à Beaugency, ou plus pérennes comme Cécile qui vous accueillera au RAM des Champs d'Eau Ré les jeudis et vendredis à la place d'Edwige qui a été promue

responsable enfance-jeunesse au sein de la Communauté de Communes. Toutes nos félicitations !! Bonne rentrée à toutes !

Mme Anita Benier
Vice-président en charge des RAM

ZOOM
SUR...



LE SITE DES RAM

Nouvelle rentrée... nouveau site ! A présent, les RAM ont leurs pages dans le tout nouveau site de la Communauté de Communes.

Rendez-vous sur le :

<https://www.ccterresduvaldeloire.fr/>

Rubrique « services au quotidien »
Puis onglet « enfance-jeunesse »

CONTACTS

Relais Assistantes Maternelles des Champs d'Eau Ré
61 rue de la Planche 45130 Baccon
ram.champsdeure@ccterresduvaldeloire.fr
02.38.80.70.76 / 06.25.02.58.99 / 06.82.92.95.91

Relais Assistantes Maternelles du Chant des Mauves
29 place Roger Gauthier (La Nivelle) 45130 Meung-sur-Loire
ram.chantdesmauves@ccterresduvaldeloire.fr
02.38.44.36.44 / 06.43.30.32.27



FICHE REGULARISATION **La régularisation de salaire en année incomplète**

■ **Les contrats visés**

La régularisation ne concerne que les contrats en CDI pour un accueil régulier en année incomplète.

RUPTURE EN ANNEE COMPLETE : pas de régularisation. En fin de contrat : peuvent s'ajouter une indemnité de congés payés non pris et une indemnité de rupture de contrat à déterminer selon les cas.

RUPTURE EN ANNEE INCOMPLETE : l'employeur a l'obligation de vérifier s'il faut procéder à une régularisation de salaire. En fin de contrat : peuvent s'ajouter une indemnité de congés payés non pris et non payés et une indemnité de rupture de contrat à déterminer selon les cas.

■ **Pourquoi régulariser ?**

Le salarié perçoit un salaire mensuel identique chaque mois quel que soit le nombre de semaines d'accueil réalisé sur le mois considéré. La rémunération est lissée sur une période de 12 mois consécutifs.

Lorsque la rupture du contrat de travail intervient avant la fin de la période de 12 mois, toutes les heures de travail effectuées n'ont pas nécessairement été rémunérées du fait du lissage du salaire.

L'employeur doit par conséquent comparer les heures de travail réellement effectuées sur les 12 mois en cours avec celles rémunérées conformément à la mensualisation.

Si l'employeur a payé moins d'heures que les heures réellement réalisées, il devra procéder à une régularisation.

Si l'assistant maternel a perçu un salaire supérieur à son temps de travail réel, le trop-perçu reste acquis à ce dernier (sauf en cas d'abus de droit apprécié souverainement par les juges).

■ **Que régulariser ?**

Uniquement les salaires. La régularisation est soumise à cotisations et a le caractère de salaire.

Par conséquent, le cas échéant, elle sera prise en compte dans le calcul de l'indemnité de congés payés et de l'indemnité de rupture. Il convient donc de la calculer en premier.

■ **Quand régulariser ?**

En fin de contrat.

En pratique, à chaque date anniversaire de signature du contrat de travail, il est opportun de replanifier sur les 12 prochains mois l'accueil de l'enfant et de vérifier si sur la période écoulée, toutes les semaines travaillées ont bien été rémunérées.

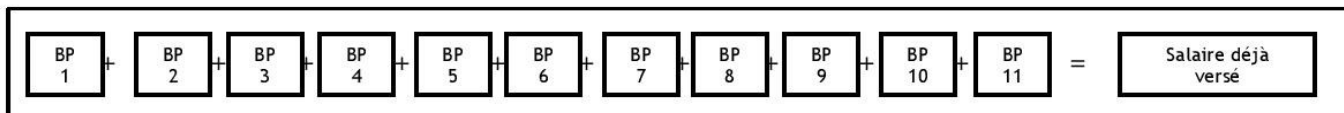
Par ailleurs, il faut vérifier s'il convient de procéder à une régularisation de salaire, à chaque modification du contrat de travail, notamment en cas d'un passage d'un accueil régulier en année incomplète à un accueil régulier en année complète.



Le contrat de travail des assistants maternels

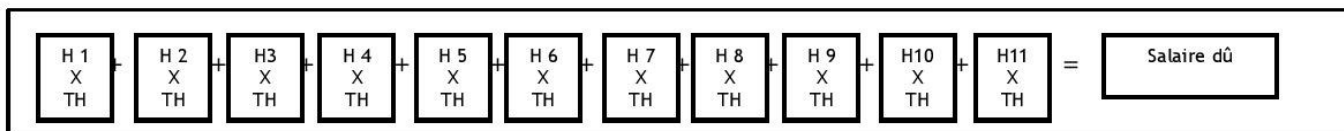
■ **Comment régulariser ?**

→ **Calculer la somme des salaires déjà versés au salarié au cours du contrat** (de l'embauche à la rupture)
 Il convient de cumuler les salaires versés au salarié hors indemnités à partir des bulletins de paie (BP) établis



→ **Calculer la somme des salaires qui aurait du être versée compte tenu des heures réellement effectuées par le salarié à la date de la rupture du contrat, sans remettre en cause la mensualisation**

C'est égal au nombre d'heures de travail (H) effectué après analyse des plannings multiplié par le taux horaire (TH) contractuel pour les heures normales et complémentaires et par le taux contractuel majoré pour les heures majorées



→ Le **Montant de l'indemnité de régularisation** : c'est la différence entre la somme des heures rémunérées au salarié et la somme des heures réellement effectuées

Si le montant est positif, le trop-perçu reste acquis à l'assistant maternel (article 18 de la CCN des assistants maternels).



Si ce montant est négatif, la somme manquante doit être rémunérée.



Les congés payés n'ont pas à être comptabilisés puisqu'ils sont rémunérés en plus de la mensualisation.
 Il en est de même pour les heures complémentaires ou majorées déjà rémunérées.

Concernant les jours fériés :

- s'ils ont été travaillés conformément au contrat, ils ont été payés le mois considéré et doivent être comptabilisés dans la somme des heures effectuées
- s'ils ont été chômés et payés conformément au contrat, ils ont été payés le mois considéré et doivent être comptabilisés dans la somme des heures effectuées
- s'ils ont été chômés et non payés conformément au contrat, ils n'ont pas été payés et n'ont pas à être comptabilisés dans la somme des heures effectuées

Article :

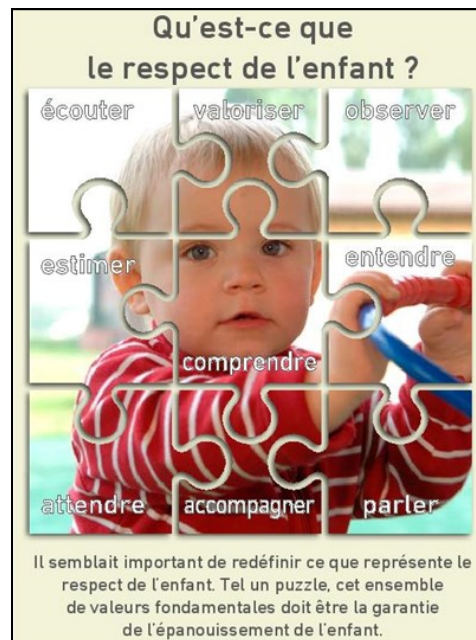
« L'impact des mots ou les douces violences du quotidien »

Accueillir de jeunes enfants est un défi quotidien que les professionnels de la petite enfance connaissent bien. D'une disponibilité sans relâche, à une organisation sans cesse réadaptée, il faut penser, agir dans des instantanés remplis de demandes et d'exigences. Ces professionnels savent combien la continuité et la fiabilité de leur savoir-faire peuvent être fragilisées par des circonstances diverses et une disponibilité parfois mise à rude épreuve.

La qualité de l'accueil est aujourd'hui parfaitement reconnue comme étant primordiale pour l'enfant. Malgré cela, certaines dérives existent. Ce sont des paroles, des gestes, des postures ou de simples *a-priori* inadaptés, incompréhensibles pour l'enfant qui transforment toute relation en rapport de force et qui peuvent blesser l'enfant en portant atteinte à sa personne, en touchant à son estime de soi, à sa sécurité affective.

Nommer, pour mieux comprendre

Les Canadiens en parlent en terme de négligence. En France on parle du concept des « douces violences ». Ce sont ces paroles d'adultes au dessus de la tête de l'enfant, ces gestes intrusifs comme un mouchage de nez en tenant la tête de l'enfant pour l'empêcher de bouger, des postures d'adultes que l'enfant ne peut anticiper, des rythmes que l'adulte va imposer...



UNE CHARTE COMME UN PREMIER RÉFÉRENTIEL RELATIONNEL

- Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille
- Maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant
- Éviter les surnoms systématiques
- Laisser les doudous à disposition
- Faire confiance à l'enfant
- Ne pas poser une étiquette
- Respecter l'intimité de l'enfant
- Valoriser et encourager l'enfant
- Mettre des mots sur ce que l'enfant va vivre
- S'adresser à l'enfant en utilisant le « je » et le « tu »
- Ne pas brusquer l'enfant, tant dans les paroles que dans les gestes

Essayer, pour mieux avancer

La recette miracle n'existe pas. Chaque professionnelle progresse à son rythme. **L'observation facilite le repérage des douces violences** qui se glissent au sein de nos pratiques quotidiennes. C'est un outil qui peut favoriser la compréhension des circonstances propices au dérapage. Les prises de conscience individuelles et collectives permettent une remise en question et un remixage des pratiques qui seront alors adaptées au mieux à un accueil de qualité pour l'enfant.

Se mettre à la place de l'enfant, vibrer de ses émotions, de ses ressentis, mettre en alerte tous nos sens tel un enfant... tant de moyens qui nous permettent de comprendre où et comment l'enfant est touché.

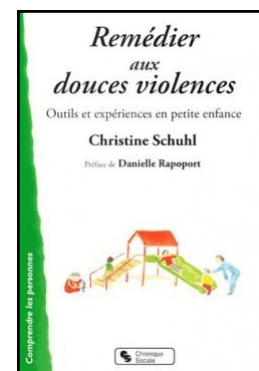
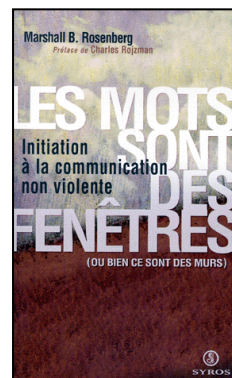
Pour aller plus loin :

=> [Prévenir les douces violences dans les pratiques professionnelles](#) : site one.be

=> Introduction à la Communication Non Violente (CNV) : <https://apprendreaeduquer.fr/972/>



Idées lectures =>





Interview : Marie-Laurence

Marie-Laurence
Animatrice-responsable du Relais Petite Enfance

Septembre 2019, n°
24

Où peut-on vous rencontrer ?

« J'interviens sur le secteur de Cléry-St-André, Mareau-aux-Prés, Dry, Mézières-lez-Cléry depuis 2011 et depuis 2018 mon champ d'intervention s'est étendu aux communes de Baule, Lailly-en-Val et Mes-sas.

Nous avons l'occasion de nous rencontrer lors d'événements communs avec les autres RAM tel que le forum des assistantes maternelles, le carnaval, l'été en musique... »

Quel est votre parcours professionnel ?

« J'ai commencé à travailler jeune, à 19 ans en tant qu'auxiliaire de puériculture dans une crèche en région parisienne. J'y suis restée 13 ans. Ont suivi ensuite les 6 années « halte-garderie ». C'était la première fois que j'ai côtoyé des assistantes maternelles car dans cette même structure, il y avait la crèche familiale. C'est la pé-

riode où j'ai appris ce qu'était une assistante maternelle, le mode de fonctionnement de la crèche familiale.

Puis, je suis partie travailler en Allemagne pour un poste atypique en tant qu'adjointe à la direction dans un multi-accueil réservé aux familles de militaires français.

En 2007 suite à la mise en place de la VAE (validation des acquis par l'expérience), j'ai décidé d'entamer le parcours d'EJE par ce parcours et j'ai obtenu mon diplôme en 2008.

J'ai retrouvé un poste en France dans un multi-accueil en tant qu'adjointe à la direction. »

Depuis combien de temps travaillez-vous au Ram et pourquoi ce choix ?

« J'ai dû faire un choix familial m'amenant à travailler au plus près de Vendôme.

En 2011 je suis arrivée à Cléry Saint André. C'est là où j'ai eu un poste mi-temps RAM et mi-temps halte-garderie itinérante. J'ai appris à découvrir le

fonctionnement du RAM, l'accueil des assistantes maternelles et appris énormément de choses comme le calcul des congés payés (sourire) ... »

Ce que vous apporte le travail au RAM ?

« Ce qui me plaît c'est d'apprendre et découvrir constamment, d'élargir mon champ d'action, c'est une évolution personnelle enrichissante.

Assistante maternelle c'est un super métier, honnêtement, je ne le ferais pas car il est très complexe, bravo les assistantes maternelles. La communication professionnelle avec vous et avec les parents, le positionnement vis-à-vis de l'enfant m'apprennent beaucoup.

J'ai toujours eu le soutien de mes collègues Edwige, Svetlana, Claire et Amélie avec qui je travaillais en réseau. Puis en 2017 est arrivée la fusion des 4 communautés de communes et de tous les RAM, avec une belle organisation qui se met en place. Des soucis de santé m'ont obligée à m'arrêter

plusieurs mois et à mon retour, avec le départ de Claire Villard à la retraite et l'arrêt de la halte-garderie itinérante, ça a été une réorganisation de mon poste et le passage à temps plein sur le RAM.

Nous sommes toujours autonomes sur les communes où l'on intervient mais avec une ligne directrice commune. C'est une force. Le travail au RAM est vraiment très enrichissant. »

Dites-nous en un peu plus sur vous :

« Je suis mariée, j'ai deux grands enfants.

Je fais de la plongée et de l'aquagym, j'aime la lecture. Je suis bénévole à « l'Association Val de Lire » de Beaugency. »

Un grand Merci à vous Marie-Laurence pour le temps précieux que vous nous avez accordé aux lectrices du journal du RAM !!!

*Interview menée par Anne-Céline (Huisseau-sur-Mauves).
Merci à*

La vie des RAM...

Le RAM en images



Eté en musique,
Charsonville
(21 juin 2019)



Parc Floral,
Orléans (23 mai 2019)



Jeux en plein air,
Meung-sur-Loire
(5 juillet 2019)

Idee d'activité sensorielle :
la mousse



- Un batteur électrique
- 3 tasses d'eau
- 2 tasses de produit vaisselle
- 2 cuillères à soupe de Maïzena pour rendre la mousse plus épaisse et qu'elle dure plus longtemps.
- Colorant alimentaire.

Un grand merci à Emilie C, Christine, Karine V, Laetitia et Paquita pour leur participation à l'écriture de ce journal.

A vos agendas !!

SEPTEMBRE 2019

Jeudi 05 :
Jeux de Société au Champgarnier, Meung-sur-Loire.

Mardi 10 :
Projet motricité intergénérationnelle, Parc des Mauves, Huisseau-sur-Mauves. Sur inscription.

Jeudi 19 :
Sortie à la ferme des vaches, Dry. Sur inscription.

Jeudi 26 :
Réunion d'information sur le **projet « observation »**. Lieu à définir.

Lundi 30 :
Matin « lapin » à Huisseau-sur-Mauves.

OCTOBRE 2019

Mardi 01 :
Séance avec une **psychomotricienne, au DOJO** Meung-sur-Loire. Sur inscription.

Semaine du goût :
Lundi 07 : « **Au Bardon** en chaussons »
Mardi 08 : au **Champgarnier** : salade de fruit et collages. Meung-sur-Loire.
« **A Coulmiers**, accompagnés de son crémier/ fromager »
Vendredi 11 : « **A Saint-Ay**, en « i » avec des fruits, des brocolis, des smoothies... »

Jeudi 10 :
Sortie—cueillette de pommes, Mareau-aux-Près.

Mardi 15 :
Spectacle, St Ay. Sur inscription.

NOVEMBRE 2019

Mardi 05 :
Séance avec une **psychomotricienne, au DOJO** Meung-sur-Loire. Sur inscription.
Projet motricité intergénérationnelle, Parc des Mauves, Huisseau-sur-Mauves. Sur inscription.

Jeudi 07 :
Matin « étoile » à Coulmiers,
Réunion de préparation de **journal**, à partir de 19h à La Nivelle, Meung-sur-Loire.

Jeudi 14 :
Marionnettes au Champgarnier. Meung-sur-Loire.

Jeudi 21 :
Conférence "Les émotions de l'enfant âgé de moins de 16 ans" 19h. Meung-sur-Loire.

Vendredi 22 :
Soirée AssMats (lieu et thème à préciser).

Mardi 26 :
Matin « arc-en-ciel » à Baccon.

Jeudi 28 et vendredi 29:
Musée de La Monnaie, Meung-sur-Loire. Sur inscription.

DECEMBRE 2019

Mardi 17 :
Chants de Noël et fabrication de cartes au **Champgarnier**. Meung-sur-Loire.

Jeudi 19 :
Fête de fin d'année à Baccon.

Le coin des infos ...

Projet observation

L'observation : c'est quoi ?
Pourquoi faire ?
Comment faire ? Observer qui ? Observer quoi ?
Et si nous mettions en pratique ?
Cécile et Edwige vous proposent de penser et de mettre en place des temps et des outils d'observations au sein des accueils-jeux.

Faire ensemble au RAM,
pour pouvoir et savoir faire seule à votre domicile ensuite !

Réunion d'information jeudi 26 septembre à 20h

Retour sur les ateliers d'écriture

Comment c'était ?
On y faisait quoi dans ces ateliers ?
Et après ?
Rendez-vous dans le prochain journal des RAM pour en savoir plus et avoir l'avis de certaines participantes...

Du côté des animatrices : quelques changements

Les animations des vendredis au RAM à Meung-sur-Loire sont suspendues sur la période de septembre à décembre 2019. Svetlana se rendra effectivement sur la commune de Beaugency en renfort.

Cécile vous accueillera désormais tous les jeudi et vendredi au RAM des Champs d'Eau Ré : sur les animations comme sur les permanences administratives.

Félicitations

A Emilie D. (Huisseau -sur-Mauves)
pour l'obtention de son
CAP Petite Enfance !



RETROUVEZ-NOUS SUR
LE WEB !

<https://www.ccterresduvaldeloire.fr/>

Contact : Svetlana Amblard
Mardi, Jeudi et Vendredi
02.38.44.36.44/06.43.30.32.27
ram.chantdesmauves@ccterr.esduvaldeloire.fr

Planning d'animations RAM du Chant des Mauves (Meung-sur-Loire)

| | SEPTEMBRE 2019 | OCTOBRE 2019 | NOVEMBRE 2019 | DECEMBRE 2019 |
|----|---|--|---|---|
| 1 | D | M Gym : inscription 10h – 12h | V FERIE | D |
| 2 | L | M | S | L |
| 3 | M RAM | J RAM FERMÉ | D | M Gym 10h – 11h |
| 4 | M | V RAM FERMÉ | L | M |
| 5 | J Champgarnier : jeux de société | S | M Gym : inscription 10h - 12h | J ID Ass Mat |
| 6 | V pas d'animation | D | M | V pas d'animation |
| 7 | S | L | J Musique 9h30 | S |
| 8 | D | M Champgarnier : semaine du gout : salade de fruits + collage | V pas d'animation | D |
| 9 | L | M | S | L |
| 10 | M Gym 10h – 12h | J Pommes | D | M RAM |
| 11 | M | V pas d'animation | L | M |
| 12 | J RAM FERMÉ | S | M RAM | J Bibliothèque |
| 13 | V RAM FERMÉ | D | M | V pas d'animation |
| 14 | S | L | J Champgarnier : marionnettes | S |
| 15 | D | M Spectacle St Ay | V pas d'animation | D |
| 16 | L | M | S | L |
| 17 | M Bibliothèque | J Bibliothèque | D | M Champgarnier : cartes + chants |
| 18 | M | V pas d'animation | L | M |
| 19 | J Sortie : vaches | S | M Bibliothèque | J Fête de fin d'année |
| 20 | V pas d'animation | D | M | V pas d'animation |
| 21 | S | L | J ID Ass Mat Conférence le soir | S |
| 22 | D | M | V pas d'animation Soirée Ass Mats | D |
| 23 | L | M | S | L |
| 24 | M RAM | J | D | M RAM FERMÉ |
| 25 | M | V | L | M |
| 26 | J ID Ass Mat | S | M Gym 10h-11h | J RAM FERMÉ |
| 27 | V pas d'animation | D | M | V RAM FERMÉ |
| 28 | S | L | J Musée M/L | S |
| 29 | D | M RAM FERMÉ | V pas d'animation | D |
| 30 | L | M | S | L |
| 31 | | J RAM FERMÉ | | M RAM FERMÉ |

Vacances scolaires, pas d'animations au RAM, les permanences sont ouvertes

Gym – Centre sportif Alain Estève, salle DOJO, sans inscription.

Bibliothèque – de 10h20 à 11h20, entrée à l'impasse de la Providence, sur inscription.

A La Nivelles (place Roger Gauthier) – de 9h à 12h - RAM, Musique, ID Ass Mats.

Planning des animations (9h-11h30*) RAM des Champs d'Eau Ré

Légende:



vacances scolaires



fermeture du RAM



animatrice RAM présente ce jour = Cécile



éveil musical avec Céline Rocher

Locaux:

| | |
|------------------------------|-------------------------|
| <u>Baccon</u> : | Salle des fêtes |
| <u>Le Bardon</u> : | Salle motricité (école) |
| <u>Chaingy</u> : | Espace enfance-jeunesse |
| <u>Coulmiers</u> : | Salle des fêtes |
| <u>Huisseau-sur-Mauves</u> : | Salle des fêtes |
| <u>Saint Ay</u> : | Salle Jacques Brel |

| SEPTEMBRE 2019 | |
|----------------|---|
| D 1 | |
| L 2 | |
| M 3 | Baccon |
| M 4 | |
| J 5 | Chaingy © |
| V 6 | |
| S 7 | |
| D 8 | |
| L 9 | Le Bardon |
| M 10 | Projet motricité Parc des Mauves ¹ |
| M 11 | |
| J 12 | Coulmiers © |
| V 13 | Saint-Ay © |
| S 14 | |
| D 15 | |
| L 16 | Huisseau |
| M 17 | Chaingy |
| M 18 | |
| J 19 | Sortie Dry © |
| V 20 | Saint-Ay(gymnase) © |
| S 21 | |
| D 22 | |
| L 23 | Le Bardon |
| M 24 | Chaingy |
| M 25 | |
| J 26 | Chaingy (DOJO) © |
| V 27 | |
| S 28 | |
| D 29 | |
| L 30 | Huisseau (matin lapin) |

| OCTOBRE 2019 | | |
|--------------|---------------------|------------|
| M 1 | Chaingy | |
| M 2 | | |
| J 3 | 🎵 Baccon © | |
| V 4 | Saint-Ay(gymnase) © | |
| S 5 | | |
| D 6 | | |
| L 7 | Le Bardon | |
| M 8 | Coulmiers | |
| M 9 | semaine du goût | |
| J 10 | | Pommes ! © |
| V 11 | | Saint-Ay © |
| S 12 | | |
| D 13 | | |
| L 14 | Huisseau | |
| M 15 | Spectacle | |
| M 16 | | |
| J 17 | 🎵 Chaingy © | |
| V 18 | Saint-Ay © | |
| S 19 | | |
| D 20 | | |
| L 21 | | |
| M 22 | | |
| M 23 | | |
| J 24 | | |
| V 25 | | |
| S 26 | | |
| D 27 | | |
| L 28 | | |
| M 29 | | |
| M 30 | | |
| J 31 | | |

| NOVEMBRE 2019 | |
|---------------|---|
| V 1 | |
| S 2 | |
| D 3 | |
| L 4 | Le Bardon |
| M 5 | Projet motricité Parc des Mauves ¹ |
| M 6 | |
| J 7 | Coulmiers © (matin étoile) |
| V 8 | Saint-Ay(gymnase) © |
| S 9 | |
| D 10 | |
| L 11 | |
| M 12 | Huisseau |
| M 13 | |
| J 14 | Chaingy © |
| V 15 | |
| S 16 | |
| D 17 | |
| L 18 | 🎵 Le Bardon |
| M 19 | Chaingy |
| M 20 | |
| J 21 | 🎵 Saint-Ay © |
| V 22 | |
| S 23 | |
| D 24 | |
| L 25 | Huisseau |
| M 26 | Baccon (matin arc-en-ciel) |
| M 27 | |
| J 28 | Chaingy (DOJO) © |
| V 29 | Sortie musée © |
| S 30 | |

| DECEMBRE 2019 | |
|---------------|---------------------|
| D 1 | |
| L 2 | Le Bardon |
| M 3 | Chaingy |
| M 4 | |
| J 5 | Coulmiers © |
| V 6 | Saint-Ay(gymnase) © |
| S 7 | |
| D 8 | |
| L 9 | 🎵 Huisseau |
| M 10 | Baccon |
| M 11 | |
| J 12 | Chaingy (DOJO) © |
| V 13 | Saint-Ay © |
| S 14 | |
| D 15 | |
| L 16 | Le Bardon |
| M 17 | Chaingy |
| M 18 | |
| J 19 | Fête de fin d'année |
| V 20 | |
| S 21 | |
| D 22 | |
| L 23 | |
| M 24 | |
| M 25 | |
| J 26 | |
| V 27 | |
| S 28 | |
| D 29 | |
| L 30 | |
| M 31 | |